OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

AVIS Nº 4/2026

Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques

Modification du nom et de l'adresse de l'administration compétente : Union européenne

1. Veuillez noter que le nom et l'adresse de l'administration compétente de l'Union européenne aux fins des procédures prévues par l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne indiqués au paragraphe 2 de l'avis nº 4/2020 du 27 février 2020 ont changé.

2. Les coordonnées actuelles de ses administrations compétentes notifiées par l'Union européenne sont les suivantes :

en ce qui concerne les produits agricoles, denrées alimentaires, vins et boissons spiritueuses :

Commission européenne
Direction générale de l'agriculture et du développement rural
Unité F3 – Indications géographiques
Rue de la Loi / Wetstraat 130
1040 Bruxelles
Belgique
Tél. : (+32 2) 299 11 11
Mél : Agri-b3@ec.europa.eu
Site Web : https://agriculture.ec.europa.eu/index_fr

en ce qui concerne les produits artisanaux et industriels:

Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)
Avenida de Europa, 4
03008 Alicante
Espagne
Tél : (+34) 965 139 100
Mél : customercare@euipo.europa.eu
Site Web : https://www.euipo.europa.eu/fr

Le 9 juin 2026